Fenêtres sur classes

U.

Journal du SNUipp-Guyane

mars 2008

Directeur de publication :
Jean-Noël Grandvillemin

numéro 90

Imprimé par nos soins -N°CPPAP 4246D73S-
Prix : 1 Euro

Carte scolaire : des mesures inacceptables

Sommaire :

P 2 et 3 : carte scolaire, salaires des contractuels;

P 4 : nouveaux programmes du primaire.

Visitez notre nouveau site :
http://973.snuipp.fr

Syndiquez-vous :
Pour nous permettre de continuer à vous informer et vous défendre, syndiquez-vous !
Téléchargez le bulletin d'adhésion sur notre site :
http://973.snuipp.fr/spip.php?article27

Certains collègues nous ont interpellés après la publication des mesures prises au cours du CTPA du 28 février : fermetures de CLIN et de CLAD, dotation limitée à 20 postes, transferts de classes…

Comment avez-vous laissé faire une chose pareille ?

Il faut savoir qu'à peu près 40% des enseignants ont répondu au mot d'ordre de grève du SNUipp, qu'une petite centaine d'entre eux était présente devant le lycée Damas pour interpeller le recteur.

Les décisions finales n'auraient-elles pas été différentes si toutes les écoles de Guyane avaient été fermées, si 600 à 700 collègues s'étaient rassemblés sur les lieux du CTPA ?

Il faut également savoir que les deux fédérations syndicales présentes lors des négociations se sont exprimées avec force contre les propositions du rectorat, que 4 heures de discussion acharnée ont permis de revenir sur certaines propositions de fermetures.

A la fin des débats les représentants du personnels unanimes ont voté contre cette carte scolaire. Les représentants de l'administration ont voté pour et la voix du recteur étant prépondérante, la carte scolaire a été adoptée.

Que nous restait-il à faire ? Prendre les armes ?

Soyons sérieux et envisageons maintenant la suite du mouvement, unitaire et avec le soutien plein et entier de la profession.

J-N G.

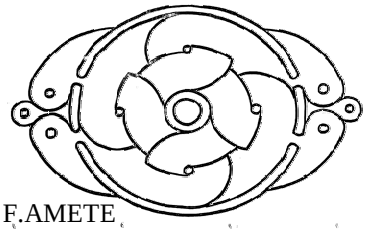

F.AMETE

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
Bât. F n°24, cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE
Tél : (05.94) 30.89.84 ou (05.94) 30.13.52
Fax : (05.94) 30.51.03 - E-mail: snu973@snuipp.fr
Site web : http://973.snuipp.fr

Carte scolaire : compte rendu du CTPA du 28/02

Suite à l'appel du SNUipp, la mobilisation dans les écoles était d'environ 40% de grévistes, variable selon les secteurs. Une centaine de collègues étaient présents au rendez-vous devant le lycée Damas. Le recteur a écouté les revendications des enseignants. Puis il a rappelé les limites de la dotation ministérielle mais a ajouté que, contrairement à ce qui a été diffusé dans les médias, la porte n'était pas fermée à la négociation et qu'il pourrait demander une rallonge au ministère. Il n'a pas pu, bien sûr, donner de garanties sur la réussite de son éventuelle démarche.

Il a ensuite indiqué que son livre de chevet était le discours du président de la république sur l'éducation en Guyane et entonné le refrain habituel selon lequel la solution à nos problèmes n'était pas forcément une question de dotation mais qu'il fallait faire preuve d'imagination et développer l'expérimentation.

Nous sommes ensuite rentrés au CTPA et la FSU a lu une motion (voir page 3) rappelant ses revendications : demande d'une dotation répondant aux besoins, refus de toute fermeture de poste de CLIN et de CLAD et demande d'un renforcement de ces structures, récupération des postes d'enseignants détournés au profit du rectorat.

Le recteur se retranche derrière la dotation ministérielle.

Les négociations qui ont duré 4 heures nous ont permis d'obtenir :

- l'abandon de la fermeture de 9 CLIN : Mont-Lucas, Boris, Awala, Malgaches, Cultures, Ecole VI (sous réserve), Charbonnière, M. Lohier (Kourou), R. Lucile,
- l'ouverture de 5 nouvelles CLIN : Vendôme, Javouhey, la Rhumerie, Papaïchton, Loka,
- le maintien de 2 CLAD (J. Macé et St-Jean), la CLAD de Zéphir est également maintenue mais au détriment de celle de Colibri.
- l'engagement du recteur de négocier une rallonge si le besoin est avéré,
- la mise à plat des postes détournés au profit du rectorat.

Le temps passé à défendre les classes spécifiques ne nous a pas permis d'étudier les propositions d'ouverture, fermeture et transfert des postes d'adjoints.

La dotation étant de 20 postes et la balance des ouvertures/fermetures indiquant un solde de + 0,5, il reste une réserve de 19,5 postes pour des ajustements ultérieurs. Chiffres qui seront affinés lors du CTPA du 14 mars.

Bien qu'il y ait eu quelques avancées par rapport au projet initial du rectorat, nos revendications ne sont pas satisfaites, nous avons donc voté contre cette carte scolaire. Les représentants de l'UNSA ont fait de même. L'administration ayant voté comme un seul homme pour et la voix du recteur étant prépondérante, la carte scolaire a été adoptée.

J-N G.

Accord sur les salaires des contractuels

Le vendredi 29 février, la FSU-Guyane et le SGEN/CFDT-Guyane ont signé avec le rectorat un protocole d'accord salarial concernant les personnels enseignants contractuels visant à :

- établir l'égalité dans la rémunération des contractuels exerçant dans le 1er degré et ceux exerçant dans le 2nd degré,
- mettre en place une grille d'évolution des salaires qui tienne compte de l'ancienneté, de la qualification, de la valeur professionnelle et du fait qu'un personnel non titulaire ne bénéficie pas de la garantie de l'emploi liée au statut de fonctionnaire.

Les enseignants contractuels 1er degré et 2nd degré de l'académie de Guyane seront rémunérés en référence à la nouvelle grille de salaire, avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 2008.

Cet accord est le fruit d'une négociation de longue haleine, entamée par la FSU avec les deux précédents recteurs. **Il constitue une amélioration considérable**, notamment pour les contractuels du 1er degré, qui voient ainsi leur niveau de diplômes et d'expérience professionnelle enfin reconnus et met fin à la stagnation de leur salaire. L'augmentation de salaire pour la majorité d'entre eux « serait » de l'ordre d'au moins 500 € !

Rappelons que le SNUipp, au sein de la FSU, s'est toujours battu pour améliorer les conditions de vie et d'exercice des contractuels du 1er degré. C'est ainsi qu'il a déjà obtenu :

- la création d'un groupe de travail chargé de statuer sur leurs affectations en fonction d'un barème établi sous le contrôle des organisations syndicales,
- la possibilité pour les contractuels de participer à la formation continue au même titre que les titulaires avec remboursement de leurs frais,
- la mise au rang des priorités du plan académique de formation des dispositifs d'aide à la titularisation.

Il reste encore beaucoup à faire. Les négociations se poursuivent (dont certaines sont déjà bien avancées) afin d'obtenir :

- l'élaboration d'un contrat de travail en bonne et due forme avec un livret d'accueil indiquant précisément leurs droits et devoirs,
- la possibilité pour les contractuels de bénéficier des mêmes indemnités que les titulaires pour des fonctions identiques.

Par ailleurs, en application du décret du 12 mars 2007, la FSU et le SGEN/CFDT travaillent avec le rectorat à la mise en place d'une commission paritaire chargée de gérer le mouvement départemental des contractuels, les évolutions de carrière et toutes les questions d'ordre individuel relative à leur situation professionnelle.

Enfin, précisons que la revendication primordiale du SNUipp est l'arrêt du recours aux emplois précaires dans l'éducation. Pour cela il préconise : ►►

Déclaration de la FSU à l'entrée du CTPA carte scolaire du 28 février 2008

Les citations sont extraites du discours du président de la république à Camopi le 11 février 2008.

Monsieur le recteur,

Vous savez que l'explosion démographique en Guyane se traduit par une augmentation des effectifs dans nos écoles sans comparaison avec les autres départements. « *L'Etat doit bien évidemment s'engager à coté des collectivités pour relever ce défi car l'avenir d'un pays passe par sa jeunesse et nous savons tous que c'est à l'école que se construit la société de demain ».*

La contribution de l'Etat (plus de 70 postes par an en moyenne au cours des 7 dernières années) a toujours accompagné, voire devancé les efforts des municipalités en matière de constructions scolaires, sans pour autant d'ailleurs parvenir à résorber la non scolarisation ni à faire baisser les effectifs dans les classes. Il est donc évident que ni les constructions d'écoles, ni les dotations en postes n'ont été suffisantes pour assurer à chaque enfant de Guyane le droit le plus élémentaire que lui garantit la constitution française, c'est-à-dire le droit à une éducation de qualité.

« L'Etat doit intervenir pour mettre en œuvre des plans d'accompagnement afin de tenir compte du contexte particulier de la Guyane et de ses caractéristiques démographiques ». Or cette année, pour la première fois, la dotation de 20 postes accordée pour la rentrée 2008 ne permettra même pas de fournir un enseignant pour chacune des classes nouvelles prévues par les mairies (à peu près une cinquantaine). C'est la raison pour laquelle la FSU condamne ce recul de l'effort de l'Etat qui ne fera qu'aggraver la situation actuelle et aura pour conséquences d'alourdir les effectifs dans les classes et de rendre la tâche des enseignants encore plus insupportable.

Les deux recteurs qui vous ont précédé avaient obtenu du ministère qu'une rallonge à la dotation soit accordée chaque fois qu'une classe nouvelle serait construite assortie d'une liste de 25 élèves. Nous demandons que ce principe soit maintenu. Nous demandons de surcroît qu'une dotation supplémentaire soit accordée afin que la Guyane rejoigne au minimum la moyenne nationale en termes d'effectif par classe : le nombre moyen d'élèves par classe est actuellement de 24,4 en Guyane contre 23,8 pour l'ensemble du pays.

Par ailleurs, le stratagème conçu par votre administration pour remplir les nouvelles classes consiste à fermer les structures ouvertes (principalement CLIN et CLAD). Ces mesures ne nous semblent dictées que par des motivations purement budgétaires sans aucune considération pour les dégâts qui en découleront inévitablement sur le plan pédagogique.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir qu'un très grand nombre d'élèves n'a pas le français pour langue maternelle. « *N'ayons pas peur d'aborder la question des méthodes éducatives pour mieux intégrer la difficulté de la pratique de la langue française ».* Les CLIN sont des structures qui permettent d'adapter la pédagogie pour favoriser l'apprentissage du français. Elles ont pris en charge à peu près 2000 élèves avec succès. Comment imaginer que l'on pourra obtenir les mêmes résultats en faisant passer leur nombre de 55 à 29 ? Sans oublier que le secteur le plus touché par la non francophonie, le Maroni, ne dispose que de 2 CLIN !

Vous n'ignorez pas non plus que la Guyane détient le record toutes catégories d'échec aux évaluations nationales. Pour exemple, dans la circonscription du Maroni, les élèves en difficulté ou en très grande difficulté sont 86% en français et 80% en mathématiques pour les CE1, ils sont 91% en français et 88% en mathématiques pour les CM2. Nous tenons à préciser que si nous avons pris l'exemple de cette circonscription particulièrement sinistrée, ce n'est pas par souci de sensationnalisme, mais bien parce que ce sont les seuls chiffres que nous ayons pu obtenir. (Il est d'ailleurs assez surprenant, voire inquiétant qu'à l'heure où notre ministre de tutelle propose de rendre publics les résultats de ces évaluations par école il nous ait été impossible d'obtenir du rectorat la communication de ces chiffres au niveau du département !) Quel constat accablant ! Vous pensez sérieusement améliorer la situation en fermant 6 CLAD ?

Pour sa part, la FSU s'opposera avec détermination à toute fermeture de poste destiné à traiter les problèmes liés à la langue maternelle et/ou aux difficultés d'apprentissage. Elle exige au contraire le renforcement de ces dispositifs.

Enfin, la FSU dénonce le détournement de certains postes pris sur le programme 0140 (enseignement public du premier degré) au profit de la DARIC, du site internet du rectorat, de missions auprès des Inspecteurs d'Académie Adjoints ou de missions aux dénominations des plus floues et demande leur retour au service de l'enseignement devant élèves.

La FSU demande également des explications sur le différentiel existant entre les chiffres du ministère indiquant un total de 2160 postes pour le premier degré et les documents du rectorat faisant état de 2156,64 postes.

Il est parfaitement clair que la FSU ne cautionnera pas la carte scolaire telle qu'elle nous est proposée. Elle se chargera d'informer la profession, les parents d'élèves et la population du fossé séparant le discours officiel « *l'éducation – secteur prioritaire, l'éducation est essentielle dans une politique de civilisation…* » et la réalité des moyens accordés. Les nombreux enseignants (plus de 60%) qui ont répondu à l'appel à la grève du SNUipp ont d'ailleurs déjà bien compris les menaces qui pèsent sur le service public d'éducation en général et sur l'école en Guyane en particulier. Vos propositions ne nous laissent aucun espoir de voir s'améliorer la situation calamiteuse que nous connaissons ni de voir diminuer l'injustice intolérable dont sont victimes les enfants de Guyane. Il ne nous suffira pas d'être « *imaginatifs* » ou de « *construire par la voie de l'expérimentation* » pour palier les carences de l'Etat.

A Rémire-Montjoly, le 28 février 2008

- de favoriser l'accès au métier d'enseignant par un dispositif de pré-recrutement d'enseignants locaux à l'image de l'ancien recrutement par le biais de l'Ecole Normale.
- la réouverture d'un concours troisième voie pour les titulaires d'un DEUG ayant une expérience de 4 ans comme contractuel, comme cela a été fait pour les aides éducateurs,
- l'augmentation du nombre de places aux différents concours,
- l'augmentation du nombre de places au cycle préparatoire,
- en dernier ressort, l'appel aux listes complémentaires des autres académies.

J-N G.

Nouveaux programmes du primaire

Le ministre de l'Education Nationale a présenté un nouveau projet de programmes le 20 février. Vous trouverez le lien vers le BO spécial sur notre site à l'adresse : http://973.snuipp.fr/spip.php?article209

Le SNUipp a immédiatement réagi, tant sur l'absence de consultation pendant la phase de rédaction que sur le contenu du document.

La question des contenus d'enseignement constitue, pour le SNUipp, une question décisive pour la réussite scolaire de tous.

Le site du SNUipp national (http://www.snuipp.fr/) a ouvert une rubrique spéciale dans laquelle chaque enseignant peut connaître l'avis de formateurs et de chercheurs.

Nous avons interpellé le ministre sur les conditions de consultation en exigeant des délais, une garantie de liberté d'expression, une transparence dans l'élaboration des synthèses départementales et nationale ainsi que leur publication.

Nous avons pris l'initiative d'une réunion unitaire qui a débouché sur une lettre au ministre, signée de 19 syndicats, mouvements pédagogiques et associations complémentaires (voir ci-contre). C'est donc l'ensemble de la communauté éducative qui refuse l'orientation de ce projet.

Nous avons obtenu du ministère les précisions suivantes sur la consultation des enseignants :

- Elle doit se tenir sur une demi-journée banalisée (et non en dehors du temps de travail) du 3 au 29 mars. Une ou plusieurs dates doivent être fixées par l'inspecteur d'académie.
- La consultation s'effectue école par école ou petit groupe d'écoles : c'est la condition d'une libre expression des enseignants (le ministère avait prévu initialement une réunion de circonscription organisée par l'IEN).
- Les synthèses, à partir des remontées des écoles, seront effectuées au niveau de la circonscription par les IEN qui les transmettront au ministère **avant le 5 avril 2008**.
- Un questionnaire est proposé par l'administration pour faire remonter les remarques.

Il faut croire que ces instructions ont été envoyées à l'académie de Guyane par bateau (ou par pirogue !), puisqu'aucune consultation ne semble avoir été programmée. Il faudrait pourtant qu'elle ait lieu avant les vacances de Pâques, c'est-à-dire **pendant la semaine du 10 au 16 mars**.

Nous ne manquerons pas d'interpeller le rectorat sur cette question dès lundi et lors de la CAPA du 13 mars, mais il sera malheureusement trop tard ! Les enseignants de Guyane n'auront pas la possibilité de s'exprimer sur ce sujet.

J-N G.

19 organisations réagissent au projet de X. Darcos

Monsieur le Ministre,

Nous voulons une école plus juste, dont les finalités et les contenus soient compris et partagés par tous. Nous sommes persuadés que l'école peut et doit faire réussir tous les élèves, et que pour cela, elle doit se transformer.

Pour nous les élèves du 21ème siècle doivent être respectés et respectueux, plus ouverts sur le monde et donc mieux capables de le comprendre, plus cultivés, plus éduqués, plus instruits, plus autonomes, plus responsables.

Pour nous l'école de l'avenir doit être le lieu où les élèves apprennent à maîtriser avec exigence et rigueur les apprentissages fondamentaux. Elle doit prendre en compte les attentes des parents, considérés comme des partenaires à part entière et non comme de simples usagers. Même s'il appartient à la nation d'en fixer les finalités, elle doit s'appuyer sur l'expérience des professionnels en matière d'éducation, de culture et d'enfance.

C'est pourquoi nous regrettons vivement qu'avant d'être rendu public, le projet n'ait fait l'objet d'aucune consultation des personnels de l'éducation nationale, de leurs organisations représentatives, des organisations de parents d'élèves, des associations professionnelles et des mouvements d'éducation populaire.

Le projet que vous nous présentez est marqué par un alourdissement des contenus, par une conception mécaniste des apprentissages et un affaiblissement de leur dimension culturelle. Il est loin de pouvoir contribuer à la réussite de tous les élèves qui par ailleurs nécessite les moyens adéquats. En fait il pénalisera ceux qui ont le plus besoin d'école et ne favorisera pas la maîtrise de l'ensemble commun des connaissances et des compétences que l'école doit faire acquérir à tous les élèves. Il tourne le dos à l'ambition des programmes de 2002 qui était de doter tous les élèves des outils nécessaires pour réussir au collège.

Nos organisations réaffirment avec force que les apprentissages fondamentaux que vise l'école primaire s'appuient sur un travail de l'élève dans lequel la recherche, la découverte et l'expérimentation s'allient nécessairement à la rigueur, à la structuration des connaissances et à la mémorisation.

En maternelle, nous rappelons que les programmes ne peuvent occulter l'accueil, la maturation psychologique et affective et ne donner comme finalités que la préparation à l'école élémentaire.

Elles vous demandent de procéder à une consultation approfondie de l'ensemble des partenaires de l'Education afin de revoir profondément votre projet.

Les organisations signataires :

- AFEF (Association Française des Enseignants de Français)
- AGEEM (Association Générale des enseignants des Ecoles Maternelles publiques)
- AIRDF (Association Internationale pour la Recherche en Didactique du Français)
- CEMEA (Centres d'Entrainement aux Méthodes d'Education Active)
- CRAP (Cahiers Pédagogiques)
- FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)
- FOEVEN (Fédération des Oeuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale)
- FRANCAS (Francs et Franches Camarades)
- GFEN (Groupe Français pour l'Education Nouvelle)
- ICEM (Institut Coopératif de l'Ecole Moderne)
- JPA (Jeunesse au Plein Air)
- LIGUE de l' ENSEIGNEMENT
- USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)
- OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole)
- SE-UNSA (Syndicat des Enseignants)
- SGEN-CFDT (Syndicat Général de l'Education Nationale)
- SI-EN-UNSA (Syndicat des inspecteurs de l'Education Nationale)
- SNPI-FSU (Syndicat des personnels d'inspection de l'Education Nationale)